

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de partenariat ou CGP font partie intégrante des partenariats passés entre DEALYS.FR et ses fournisseurs. Elles ne peuvent être modifiées que par des conditions particulières expressément acceptées par DEALYS.FR.

Les présentes CGP sont applicables, à raison des prestations effectivement proposées par DEALYS.FR à tout partenariat passé ou accepté par DEALYS.FR. Les présentes conditions générales de partenariat prévalent sur toute convention de vente ou d'achat ou tout autre document émanant du fournisseur, sauf dérogation formelle et expresse de DEALYS.FR.

Tout partenariat et toute fourniture font obligatoirement l'objet d'un formulaire de partenariat adossé aux présentes CGP, lequel fixe les choix d'offre opérés par le partenaire ainsi que les éventuelles conditions particulières applicables. L'adhésion du partenaire sur le site www.dealys.fr vaut acceptation des présentes.

ARTICLE 2. DESCRIPTION GENERALE DES OFFRES

Les partenaires peuvent être référencés sur la plateforme DEALYS.FR selon deux types d'offres client.

Le partenaire disposera d'un accès à une interface backoffice DEALYS.FR pour le suivi des services.

Le partenaire souhaite voir sa marque et ses produits référencés sur la plateforme DEALYS.FR. Le référencement se fait selon des thématiques, gammes, et rubriques adaptées selon les produits concernés.

Le partenaire adhère à la plateforme DEALYS.FR via le site internet www.dealys.fr rubrique Adhésion, et peut proposer ses produits et services à la vente via les systèmes d'abonnement ou d'achat plaisir proposés par DEALYS.FR à ses clients. Le partenaire s'engage ainsi à proposer une offre d'abonnement pour ses produits et services commercialisés via la plateforme.

Le partenaire accède au module Marketplace via le site www.dealys.fr rubrique Vendre sur DEALYS.FR Marketplace.

Le partenaire s'inscrit en tant que vendeur sur le site et intègre via le module Marketplace des offres de produits et services. Le partenaire dispose alors d'une interface vendeur pour l'intégration des offres, la gestion, le suivi et le règlement des ventes.

Dans le cadre de l'intégration des offres de produits et services, ainsi que des informations sur la marque partenaire, cette dernière s'engage à respecter les spécificités techniques pour l'intégration des offres sur la plateforme DEALYS.FR. Un accès personnalisés et confidentiel au backoffice DEALYS.FR est proposé au partenaire pour ce faire.

Le partenaire qui souhaite participer à une offre ponctuelle « Achat plaisir » proposée par DEALYS.FR met à disposition de la plateforme DEALYS.FR un stock négocié à l'avance selon des conditions tarifaires précises : quantité ou stock mise à disposition, prix initial fixe, prix réduit par palier de commandes fixé (2 paliers maximum), prix réduit final fixé quand le nombre de commande souhaité est atteint à la clôture de la vente.

ARTICLE 3. LIVRAISON

Le partenaire choisit le service de livraison le mieux adapté en fonction de son organisation propre, soit la livraison directe par ses soins aux clients finaux, soit la livraison par DEASYS.FR.

3.1 – Dans le cadre de la livraison directe effectuée le partenaire au client final, le partenaire assure la livraison directement auprès des clients finaux selon l'offre choisie par ceux-ci c'est-à-dire soit ponctuellement soit périodiquement (mois, trimestre, semestre, année). Pour les livraisons liées aux commandes en offre abonnement, le partenaire s'engage à livrer le client final entre le 5 et le 10 de chaque mois. Le partenaire s'engage à respecter le choix d'abonnement ou d'achat ponctuel du client final, et à garantir une livraison correspondant à ce choix. Si une difficulté devait survenir en terme de stock ou d'approvisionnement d'un produit, le partenaire s'engage à prévenir sous 24heures DEALYS.FR, à proposer un produit ou service équivalent, et à retirer immédiatement de la vente les produits ou services ne pouvant être livrés afin d'éviter toute difficulté avec les clients finaux. Tout retard ou impossibilité de livraison sera de la responsabilité du partenaire qui en fait son affaire selon les règles d'usage en la matière. Le délai de livraison moyen est de 5 jours. En aucun cas celui-ci ne pourra dépasser les 21 jours.

Le partenaire s'engage à respecter les coûts de livraison indiqués sur la plateforme DEALYS.FR, et les seuils donnant lieu à la livraison gratuite des produits et services.

Par ailleurs, le partenaire veillera à respecter et rendre efficient l'ensemble des dispositions de la loi Hamon du 13 juin 2014, ou tout autre disposition légale applicable, et notamment à garantir le délai de rétraction bénéficiant au client final.

DEALYS.FR transmettra au partenaire les coordonnées du client final afin de permettre la livraison de la commande, et ce à l'exclusion de toutes autres informations client.

3.2 – Dans le cadre de la livraison assurée par DEALYS.FR, le partenaire livre les marchandises correspondantes aux commandes validées transmises par DEALYS.FR, directement à la plateforme ou au centre de traitement indiqué par DEALYS.FR. Les délais de livraison entre le partenaire et DEALYS.FR seront validés entre les parties selon les spécificités des offres, produits, et services.

ARTICLE 4. CONDITIONS FINANCIERES / FACTURATION / PAIEMENT**4.1 – Le référencement**

Le référencement du partenaire et de ses offres de produits et services sur la plateforme www.dealys.fr est gratuit pendant les 12 premiers mois. Le partenaire s'engage à mettre en ligne sur son propre site internet et/ou toute page et réseau social à sa marque, un lien vers la plateforme DEALYS.FR afin de communiquer sur le partenariat objet des présentes.

4.2 – Les ventes en référencement

Sur toutes les ventes de produits et services réalisées par le partenaire via la plateforme DEALYS.FR, il sera prélevé au bénéfice de cette dernière une commission à hauteur 15 % du montant TTC (hors frais de livraison) des ventes réalisées. Les ventes réalisées sont entendues comme toutes les commandes validées et réglées par le client. Les parties pourront convenir d'un taux de commission spécifique selon les produits et services, ainsi que les offres proposées.

Le partenaire pourra faire une facture à la quinzaine ou au mois à la plateforme DEALYS.FR, en fonction du volume de ventes, pour le règlement des ventes. DEALYS.FR procédera, après vérification de la facture et rapprochement des encaissements clients, à son règlement, commission déduite, dans un délai de 10 jours par virement bancaire aux coordonnées qui auront été communiquées par le partenaire qui garantit la véracité de celles-ci et engage sa pleine responsabilité en cas d'erreur de son fait.

4.3 – Les vente en distribution

Pour les ventes pour lesquelles DEALYS.FR agit en qualité de revendeur, le partenaire communique sa grille tarifaire à DEALYS.FR. Cette dernière procédera à la commande des quantités de marchandise en fonction des commandes validées de ses clients finaux. Le partenaire enverra sa facture au moment de la livraison des marchandises ainsi commandées.

Les factures seront impérativement envoyées par voie électronique selon formulaire déclaré par DEALYS.FR, ou adressée par courrier au siège social.

4.4 – Le module Marketplace

La mise à disposition du module Marketplace est gratuite pendant les 12 premiers mois. Ensuite, elle est soumise à un abonnement au service d'un coût de 20 € HT par mois. Le paiement est effectué par le partenaire d'avance tous les trimestres.

4.5 – Les prestations annexes

DEALYS.FR propose en option des prestations annexes aux marques partenaires : mise à disposition d'espace publicitaire pour une visibilité complémentaire, mise en avant des produits ou services sur la plateforme (bannières, carrés publicitaires, bon plan shopping, espaces coup de cœur, dernières promotions, redirection vers le site web du partenaire, etc.), la promotion et/ou l'organisation de vente éphémère en ligne ou en boutique physique.

Les prestations annexes font l'objet d'un devis séparé, lequel doit être validé entre les parties. Les frais inhérents sont payés à l'avance avant la mise en ligne de la publicité ou du service concerné.

ARTICLE 5. GARANTIE

Le partenaire est tenu par une obligation de résultat et assume notamment à ce titre l'entière responsabilité de la fourniture et de la vente des produits et services proposés. Dans l'exécution des ventes, le partenaire s'engage à respecter les normes et règlements en vigueur, ainsi que les règles de l'art et les éventuelles procédures adéquates conformément à l'usage du produit ou service.

A première demande de DEALYS.FR, le partenaire s'engage à fournir toutes informations sur les produits et services, et à certifier leurs origines et composition. Le partenaire relèvera de toute responsabilité DEALYS.FR concernant les litiges pouvant naître du fait de la qualité, de l'efficacité, de la composition, de la fabrication, de l'information, des effets secondaires, des défauts ou vices, apparents ou cachés, des produits et services vendus via la plateforme www.dealys.fr.

Le partenaire sera considéré comme entièrement responsable à l'égard de DEALYS.FR de toutes les conséquences dommageables d'un éventuel défaut de conformité et de qualité des produits et services vendus, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, et s'engage en conséquence à l'indemniser totalement des préjudices qui pourraient en résulter.

Dans la mesure où les produits ou services fournis seraient impropres à l'usage, ou si les autorités compétentes décidaient d'en interdire la commercialisation, le partenaire indemniserait DEALYS.FR de tous ses préjudices.

Le partenaire fera son affaire des produits qui pourraient être retournés. Il assumera le coût desdits retours ainsi que leur récupération par ses soins ou à ses frais. Il fera son affaire de leur traitement final conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le partenaire assurera le service après-vente lié à son produit ou service.

Le partenaire garantit DEALYS.FR de tous dommages corporels, matériels et immatériels, y compris contre toute atteinte à l'image de marque de DEALYS.FR ainsi que tous coûts, directs ou indirects, qui résulteraient de l'exécution de son obligation de délivrance conforme et, s'il y a lieu, de l'exécution consécutive par DEALYS.FR de ses obligations à l'égard de ses clients finaux. Toute clause susceptible de diminuer cette garantie est réputée non écrite.

Le partenaire s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le partenaire est responsable de toutes les activités se déroulant à partir de son compte et il s'engage à se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et traités locaux, étatiques, nationaux et étrangers applicables y compris ceux qui concernent la protection des données personnelles, les communications internationales et la transmission de données à caractère technique ou personnel, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU PARTENAIRE

De façon générale, le partenaire s'engage à exécuter ses obligations de bonne foi. Le partenaire s'engage à fournir les produits et services conformes à la commande du client final et à tout autre document qui la complète.

Le partenaire s'engage également à respecter les normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement ; et en droit du travail.

Le partenaire s'engage à ne proposer à la vente que des produits et services répondant aux engagements éthiques de DEALYS.FR et à respecter la charte éthique mise en place par la plateforme. Le partenaire reconnaît ainsi avoir parfaitement pris connaissance de l'engagement de DEALYS.FR quant au référencement sur sa plateforme de gammes de produits de qualité, de produits écologiques, de produits de bien-être et santé, de produits nutritionnels, de produits à forte valeur environnementale et sociale, de produits labellisés (bio, équitable, écologique), de produits made in France, etc.

Le partenaire s'engage ainsi à une totale transparence vis-à-vis du client final quant aux informations données sur les produits et services référencés et proposés à la vente.

Le partenaire s'engage à respecter les conditions générales de vente acceptées par le client final, et notamment les points concernant les livraisons, les retours, les échanges, les remboursements, et tout ce qui peut favoriser la pleine satisfaction du client final quant au traitement de sa commande.

Le partenaire garantit DEALYS.FR contre toute action résultant de l'inobservation de ces dispositions et en supportera toutes les conséquences, directes ou indirectes, de sorte que DEALYS.FR ne soit jamais inquiété.

Le partenaire indemniserait DEALYS.FR des coûts, directs ou indirects, qui résulteraient du non-respect des délais et des résultats.

En outre, le partenaire s'engage à obtenir, sous sa propre responsabilité et à sa charge exclusive, toutes les autorisations que rendrait nécessaire l'exercice de ses activités.

Le partenaire s'interdit de solliciter en vue d'une embauche ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de DEALYS.FR. Le partenaire s'interdit d'exercer une activité constitutive de concurrence déloyale ou qui mettrait obstacle à l'exécution de DEALYS.FR de ses obligations contractuelles.

De plus, le partenaire s'interdit d'intervenir directement ou indirectement, en dehors du cadre établi par le présent partenariat, et ce à quelques titres et qualité que ce soit (notamment fournisseur d'une autre structure, et/ou tiers et/ou indépendant) au profit direct ou indirect des autres clients, prestataires, et sous-traitants de DEALYS.FR.

Le partenaire a l'obligation de maintenir la confidentialité des paramètres de connexion (login et mot de passe) qui lui ont été affectés dans le cadre de l'accès au backoffice et/ou au module Marketplace. Il est responsable de toutes leurs utilisations, qu'il les ait ou non effectivement ou expressément autorisées. Il est interdit au partenaire de céder, prêter ou transférer ses paramètres de connexion à tout tiers ou de permettre à tout tiers de se connecter à son compte, qui ne soit pas lié à lui au titre du fonctionnement normal de sa structure d'exercice.

En cas d'observation de l'une quelconque de ces obligations, DEALYS.FR aura la faculté de résilier le partenariat conformément à l'article 11 des présentes CGP.

ARTICLE 7. RESPONSABILITES - DOMMAGES

Le partenaire s'oblige à supporter intégralement tout dommage corporel, matériel et immatériel causé à des tiers ou à DEALYS.FR, à l'occasion de l'exécution des ventes ou qui en résulterait.

Il doit souscrire une police d'assurance auprès de sociétés d'assurance notoirement solvables pour couvrir les conséquences des obligations prévues aux présentes, ainsi que celles de tous dommages pouvant survenir en raison de la fourniture et s'engage à en transmettre à DEALYS.FR une attestation valide à première demande.

ARTICLE 8. PERSONNEL DU PARTENAIRE

Le personnel du partenaire affecté à l'exécution des ventes demeurera sous la responsabilité entière et exclusive du partenaire qui assure, en conséquence, pour sa responsabilité civile produit et/ou exploitation et/ou professionnelle. A ce titre, le partenaire assure l'autorité technique, la gestion administrative, comptable et sociale de son personnel. En conséquence, seul le partenaire et les personnes habilitées à le représenter, seront autorisés à lui donner des instructions.

Le partenaire emploie et rémunère son personnel sous sa responsabilité exclusive au regard des obligations fiscales et sociales. Le partenaire s'engage à faire respecter à son personnel les préconisations indiquées par DEALYS.FR pour le bon déroulement des ventes, ainsi que les procédures mises en place par DEALYS.FR à cet effet.

ARTICLE 9. PROPRIETE**9.1 – Propriété des éléments préexistants à toute fourniture**

Tous les outils, méthodes, œuvres, logiciels, savoir-faire, inventions brevetables, brevets, marques ou autres éléments susceptibles d'appropriation intellectuelle, propriété de l'une ou l'autre partie (partenaire ou DEALYS.FR) antérieurement à la date du partenariat ou qui sont développés ou acquis indépendamment de l'exécution de celui-ci ; qui sont utilisés, même partiellement, dans le cadre des prestations, objet des présentes ; restent la propriété exclusive de la Partie qui en est détentrice, l'autre Partie devant souscrire les accords ou licences adéquats pour bénéficier de leur utilisation légitime.

9.2 – Licence d'utilisation des visuels du partenaire

Dans le cadre de l'exécution du partenariat entre les parties, le partenaire adresse à DEALYS.FR des visuels (photos, images, brochures, tout support de communication, etc.) permettant l'identification, le référencement, la promotion et la commercialisation des produits et services. Le partenaire autorise expressément DEALYS.FR à utiliser lesdits visuels afin de promouvoir ses activités sur le site internet www.dealys.fr et sur tous supports de communication pour la durée du partenariat.

A ce effet, le partenaire garantit posséder tous les droits d'utilisation et d'exploitation desdits visuels permettant l'efficacité de la présence licence d'utilisation, et garanti à ce titre DEALYS.FR contre toute action à l'encontre des visuels ou découlant de leur utilisation.

9.3 – Licence d'utilisation des éléments du site www.dealys.fr

DEALYS.FR concède aux partenaires, qui l'acceptent, une licence non exclusive, non cessible et non transférable d'utiliser les Services concédés par DEALYS.FR dans la stricte limite de l'objet des présentes CGP, à savoir la délivrance des Services.

A ce titre, les partenaires s'interdisent expressément :

- De vendre, céder, publier, présenter, divulguer ou mettre à disposition de tiers l'un quelconque des logiciels et/ou matériels mis à leur disposition par DEALYS.FR dans le cadre des présentes ;
- Pratiquer l'ingénierie à rebours, décompiler ou désassembler des éléments du site www.dealys.fr ;
- De supprimer les mentions d'identification et de propriété de DEALYS.FR ;
- De publier, sauf accord préalable écrit de DEALYS.FR, tout test ou analyse de performance ou d'évaluation relatifs à DEALYS.FR ;
- D'accéder aux codes sources des logiciels composant le site www.dealys.fr ;
- D'utiliser ou copier la solution DEALYS.FR de toute autre manière non expressément autorisée par les présentes.

DEALYS.FR est le titulaire ou le concessionnaire des droits de propriété intellectuelle tant de la structure générale du site que de son contenu. Le partenaire reconnaît et accepte que l'accès au site Internet et aux offres mis à sa disposition par DEALYS.FR ne saurait emporter une quelconque cession ou concession des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs notamment) et autres droits au bénéfice du partenaire. L'accès aux services est exclusivement limité à l'usage du partenaire dans les conditions et limites définies dans les présentes Conditions Générales et conformément aux dispositions de l'article L.122-5 2° du Code de la propriété Intellectuelle. Ainsi, le partenaire reconnaît et accepte que l'usage qui lui est concédé par DEALYS.FR au titre de l'accès à ses services et à leur contenu, exclue notamment l'accès aux services en vue d'une reproduction, revente, échange, location, la modification, l'adaptation, la correction, et ce tant à titre gracieux qu'onéreux, de tout ou partie du site Internet, des services, et de leurs contenus.

ARTICLE 10. DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de son acceptation par les deux parties.

Il est renouvelable à date anniversaire par tacite reconduction pour la même durée et aux mêmes conditions sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant l'échéance.

ARTICLE 11. RESILIATION - FIN

Chacune des parties pourra mettre fin au partenariat à l'issue de sa durée initiale.

En cas de manquement aux CGP, DEALYS.FR se réserve le droit de résilier l'offre et de clore le compte du partenaire, à tout moment, unilatéralement et sans indemnité, à compter de la réception par le partenaire d'une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

ARTICLE 12. FORCE MAJEURE**12.1 – Principe et définition**

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent partenariat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

De façon expresse, sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux compris dans l'article 1148 du Code civil, la jurisprudence des cours et tribunaux français, le blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications, la grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, toute conséquence d'une évolution technologique, non prévisible par DEALYS.FR, remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties empêchant l'exécution normale de leurs obligations réciproques.

12.2 – Mise en œuvre

Dans le cas de survenance d'un tel événement de force majeure, les obligations du présent partenariat sont suspendues. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une durée de plus d'un mois, le présent partenariat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties dès réception par l'autre d'une lettre recommandée.

ARTICLE 13. LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent partenariat pourrait donner lieu concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux Tribunaux du ressort du siège de la société exploitant la plateforme www.dealys.fr.

ARTICLE 14. LANGUE DE LA COMMANDE - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le présent partenariat est régi et soumise au droit français à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction en plusieurs langues, seule la version française fera foi.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS DIVERSES**15.1 – Indépendance**

Chacune des parties aux présentes est une personne indépendante juridiquement et financièrement, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Le partenariat, y compris le contenu des présentes CGP ne constitue ni une association, ni un contrat de société, ni un contrat de travail, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre.

Aucune des parties ne pourra se réclamer des dispositions du présent partenariat pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, de représentant ou de déposé de l'autre partie, ni engager l'autre partie à l'égard des tiers au-delà des prestations explicitement prévues par les dispositions des CGP et/ou du partenariat.

15.2 – Tolérance

Le fait que DEALYS.FR ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par DEALYS.FR à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

15.3 – Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de DEALYS.FR, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.